

## Vous voulez vous impliquer dans la vie fédérale ? Comment faire ?



Grâce aux femmes et aux hommes, élus ou non élus qui donnent du temps et de l'énergie pour que vive et se développe le vol libre, la FFVL a mis en place un réseau de clubs, de sites, d'écoles, elle fournit renseignements et informations utiles pour rendre la pratique plus facile et plus sereine.

L'objectif de ces quelques pages est de vous décrire comment fonctionne la FFVL.  
Ce ne peut être exhaustif, n'hésitez pas à vous rendre sur les pages [statuts et règlements](#).



## Tout commence dans le club !



Fédération Française de Vol Libre  
Delta · Parapente · Cerf-Volant · Kite · Boomerang

# La FFVL: Comment participer?

Nos clubs sont des associations loi 1901, avec statuts, élections des responsables et assemblées générales annuelles.

Notre fédération est aussi une association loi 1901, respectant les obligations de toutes les associations de ce type. Comme votre club, elle est soumise aux mêmes obligations démocratiques, garanties de transparence et de l'intérêt commun.

Mais au lieu de rassembler des personnes, les licenciés, elle fédère:

- des clubs et des clubs écoles affiliés, eux-mêmes associations loi 1901 (en 2019: 554)
- des écoles agréées, dites OBL: organismes à but lucratifs (en 2019: 241)
- des ODVL, organismes contribuant au développement du vol libre, de diverse nature, et des organismes conventionnés: (scolaires et universitaires).



Dans le club, les licenciés élisent leurs responsables en assemblée générale (AG)



Le Comité directeur de la Fédération est élu directement par les clubs et les écoles en AG

# La FFVL : comment participer?

Comme il n'est pas possible de discuter de tout, tout le temps avec tout le monde, et compte-tenu de l'étendue du travail à fournir, diverses instances ont été créées avec des compétences spécifiques:



Des structures territoriales : CDVL (comités départementaux) et ligues régionales, qui regroupent les structures de leur zone administrative, elles-mêmes associations loi 1901, elles suivent des règles similaires aux règles nationales  
Les ligues sont réunies dans l'APL, assemblée des présidents de ligues.

Fédérer, c'est permettre à tous de travailler ensemble de façon harmonieuse, c'est un des rôles du Comité et du Bureau directeurs, eux-mêmes composés à l'image de la diversité fédérale.

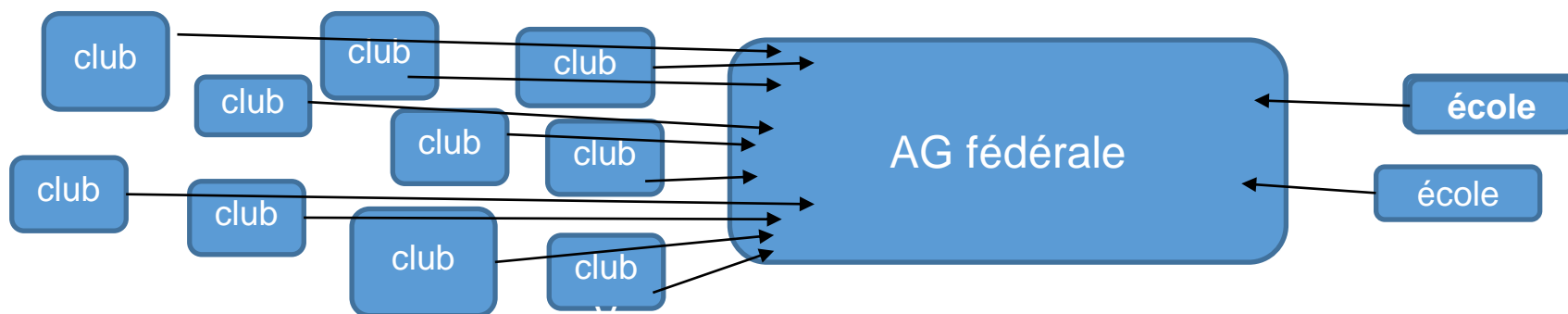
Des comités nationaux par discipline élus pour moitié lors de leurs Assises, l'autre moitié est complétée par le CD. Il choisissent leur président.

Des commissions thématiques: mises en place par le Comité directeur, leur président est nommé par le CD sur proposition du BD

# La FFVL : comment participer?



**Pour l'assemblée générale** qui se réunit tous les ans pour examiner notamment les rapports financier, d'activité et décider des grandes orientations, **les clubs sont directement représentés** par leur président-e et les écoles par leur responsable: ils sont porteurs des voix des licenciés de leur structure. **Bien sûr pour voter, il faut être à jour de sa cotisation.**



Il existe une pondération des voix pour tenir compte du fait que les écoles ne sont pas des associations loi 1901: une licence pratiquant prise en club ou club-école donne droit à 5 voix et à une en OBL).

Le nombre de voix de chaque structure est fixé par référence au nombre de licences annuelles de l'année antérieure

Pouvoir (d'un président pour un membre de son club) et procuration (une structure peut confier ses votes à une autre, 5 maxi) sont possibles.

# La FFVL : comment participer?



le **Comité Directeur**, ou CD, est l'instance dirigeante principale de la fédération.  
Il élabore et contrôle le projet fédéral.  
Renouvelé tous les 4 ans

Le président de la fédération est élu directement par l'AG, sur proposition du CD.

Les membres du bureau directeur, BD, sont élus par le CD sur proposition du président. Le BD administre la fédération

## Composition du CD:

- quinze membres élus par l'assemblée générale ;
- un médecin fédéral désigné spécifiquement par l'assemblée générale,
- deux membres représentant l'Assemblée des présidents de ligue et désignés par elle.
- les présidents des Comités nationaux de discipline.

## Composition du BD:

- président,
- secrétaire général,
- trésorier,
- président de l'APL,
- présidents des trois CN les plus nombreux en licenciés de plus de seize ans
- deux autres membres au maximum, choisis parmi les membres du Comité directeur.

# La FFVL : Comment participer ?

## mode de scrutin

Le scrutin est majoritaire et plurinominal: les candidatures sont individuelles, le scrutin unique et sont élus ceux qui réunissent le plus de voix.

## Sous réserve du respect des deux règles suivantes:

Il y a deux collèges pour ce scrutin: celui des clubs et celui des écoles (seuls les représentants des OBL votent pour ce collège)

Le collège des écoles a droit à au plus 20% des élus, c'est-à-dire au plus trois représentants.

La proportion de femmes élues doit être au moins égale à 25%.

## Qui est éligible ?

Tout licencié de plus de 16 ans ne faisant pas l'objet d'une condamnation empêchant son inscription sur les listes électorales et remplissant les conditions d'honorabilité.

Pour candidater, il faut remplir une fiche de candidature téléchargeable sur le site internet fédéral, avec quelques renseignements. Cette fiche doit être envoyée par lettre recommandée 30 jours au moins avant la tenue de l'AG.

**Se reporter au site internet pour plus de détails:** sont ici résumées en sept diapos les 13 pages de nos statuts et les 17 pages de notre règlement intérieur.



# La FFVL : comment participer ?

**Il n'est pas nécessaire d'être élu au Comité directeur pour participer à la vie fédérale.**

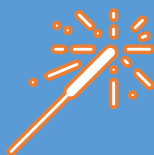
Il est possible de travailler dans son club, au niveau départemental ou régional.  
Il est aussi possible de s'impliquer dans la vie du [comité national](#) de sa discipline  
Il est possible de participer à une commission thématique.



Si la fédération peut s'appuyer sur le travail de son équipe administrative à Nice et sur son équipe de conseillers techniques (d'Etat ou fédéraux), le travail bénévole est sa ressource humaine principale.

N'hésitez pas à vous investir.

Le travail est partagé et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues en fonction des disponibilités, des compétences, des goûts,...



Mais peut-on parler de travail quand on œuvre pour une collectivité dont on partage la ou les activités ?  
Echanger, connaître des dossiers, les faire avancer, être actif et pro-actif c'est faire vivre nos passions.

**Merci à tous !** Véronique Gensac

02/02/2021